



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Version : octobre 2021

## Désignation

La société **EURL REVEL'AXIONS** désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 5 avenue du Pré Félin – 74940 Annecy-Le-Vieux

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société **REVEL'AXIONS** pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## Devis et attestation

Pour chaque formation, la société **REVEL'AXIONS** s'engage à fournir un devis au client qui restera valable 30 jours à date d'émission. Ce dernier est tenu de retourner (avant la date d'expiration) à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

## Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et non assujettis à la TVA suivant **l'article — [Art. 261.4.4 a du CGI](#)**. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

## Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société **REVEL'AXIONS** ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1<sup>er</sup> jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client. Si le client obtient une prise en charge partielle, la différence sera due et facturée au client.

## Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

### La non réalisation de l'action de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que, dans le cas de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

### Rétractation et annulation (cf. Article L6354-1 du code du travail)

Dédommagement, réparation ou dédit

### **EURL REVEL'AXIONS**

Parc des Glaisins – 5, avenue du Pré Félin – 74940 ANNECY LE VIEUX

Tel : +33(0) 650 901 484 Mail : [sgruaz@revelaxions.fr](mailto:sgruaz@revelaxions.fr) Site [www.revelaxions.fr](http://www.revelaxions.fr)

Siret 848 216 818 00015 - NAF : 9609Z - Prestataire de formation enregistré sous le N° 82740256474 auprès du Préfet Rhône Alpes

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

### **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### **Informatique et libertés / RGPD**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société **REVEL'AXIONS** sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des relations commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Suivant la loi RGPD la société REVEL'AXIONS s'engage à sécuriser les données de ses clients et à ne les utiliser que pour des fins de relations professionnelles.

### **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société **REVEL'AXIONS** et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal Compétent.

Sébastien Gruaz : Gérant de la société REVEL'AXIONS



**REVEL'AXIONS**

Parc des Glaisins – 5, avenue du Pré Félin – 74940 ANNECY LE VIEUX

Tel : +33(0) 650 901 484 Mail : [sgruaz@revelaxions.fr](mailto:sgruaz@revelaxions.fr) Site [www.revelaxions.fr](http://www.revelaxions.fr)

Siret 848 216 818 00015 - NAF : 9609Z - Prestataire de formation enregistré sous le N° 82740256474 auprès du Préfet Rhône Alpes